



Refus vente par l'organisme hlm

Par **questionimmo**, le **07/05/2011 à 10:14**

Bonjour,rrnMa Mère est locataire de son logement HLM depuis 1964. Elle a fait deux demandes afin d'acheter son logement (maison individuelle). Cependant les HLM ont répondu qu'ils ne souhaitent pas vendre pour le moment. La maison a des travaux à effectuer (rénovation des volets, de la cour, ...), les HLM ne se déplacent pas malgré nos lettres en recommandé.rnEtant donné que les HLM ne souhaitent pas rénover la maison, pourriez-vous svp m'indiquer si nous pouvons saisir directement le préfet afin de persuader l'organisme des HLM de vendre.rnEt si le courrier devrait être écrit par un avocat afin d'avoir plus d'impact.rnJe précise que l'état de la maison en général est correct, et qu'il ne s'agit pas de travaux urgents.rnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement,rrnemmy

Par **amajuris**, le **07/05/2011 à 11:56**

bjr,rnon ne peut pas obliger un propriétaire à vendre un bien même s'il s'agit d'un bailleur social.rncdt

Par **questionimmo**, le **07/05/2011 à 12:20**

merci pour votre réponse.rnrbonne continuation sur ce site très utile!